

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 27 MAI 2014

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie à 20h30, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Pierre MARTIN, Maire.

Présents : Gabriel COURT-FORTUNE, Stéphanie WEIBEL, Jacques BARNOUX, Marc BERTRAND, Régis CASSET, Jocelyne CHATIN, Jocelyne COSSON, François FAVREAU, Christian FORESTIER, Michèle GIRERD, Martine GUÉRIN, Thierry SCHROBILTGEN et Emmanuel VOISIN

Excusés : Romain BRANCHE

Secrétaire de séance : François FAVREAU

Nomination Délégués SIERSS

Le Conseil Municipal avait désigné le 29/04/2014 comme délégués au SIERSS : 2 Membres Titulaires et 2 Membres Suppléants au lieu de 2 Titulaires et 1 SUPPLEANT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné comme délégués au SIERSS :

Mmes Michèle GIRERD et Jocelyne CHATIN = membres titulaires et
Monsieur François FAVREAU = membre suppléant

MARCHES : CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE

Conformément au résultat de l'appel d'offre pour la construction d'une école maternelle et la réhabilitation de l'école élémentaire qui a retenu selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

Lot n° 01 – Terrassement – VRD – Abords : Entreprise TOMAI pour un montant de 109.200 € HT

Lot n° 02 – Démolition – Gros Œuvre : Entreprise TOMAI pour un montant de 153.800 € HT

Lot n° 03 – Parois ossature bois – Charpente bois – Bardage bois : Entreprise POLLEN pour un montant de 120.000 € HT

Lot n° 04 – Étanchéité PVC : Entreprise NOIR ETANCHEITE pour un montant de 63.359,73 € HT

Lot n° 05 – Menuiseries extérieures bois – Murs Rideaux : Entreprise CARRE MENUISERIE pour un montant de 36.300 € HT

Lot n° 06 – Menuiseries Intérieures : Entreprise CARRE MENUISERIE pour un montant de 41.800 € HT

Lot n° 07 – Cloisons – Doublages – Faux plafonds : Entreprise EMBELLIR pour un montant de 48.000 € HT

Lot n° 08 – Peintures intérieure et extérieure : Entreprise CLEMENT DECOR pour un montant de 21.743,45 € HT

Lot n° 09 – Sols souples : Entreprise BAILLY pour un montant de 23.800 € HT

Lot n° 10 – Carrelages faïences : Entreprise LES SOLS 73 pour un montant de 8.069,10 € HT

Lot n° 11 – Serrurerie : Entreprise BRUNO ET CIE pour un montant de 13.000 € HT

Lot n° 12 – Plomberie – Sanitaire – Chauffage – VMC : Entreprise PICCHIOTINO ENERGIE pour un montant de 56.101,12 € HT

Lot n° 13 – Électricité – Courants Forts – Courants Faibles : Entreprise SAS JEANJEAN pour un montant de 41.500 € HT

Lot n° 14 : Désamiantage : Entreprise TOMAI pour un montant de 13.900 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 14 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue les 14 lots de l'appel d'offres
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2014.

Le Maire,

Jean-Pierre MARTIN